

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **vendredi 1^{er} avril 2022** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Sylviane Ferland.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Simon Madore, maire

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Dépôt du rapport d'élection du trésorier au 31 décembre 2021
- 3. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 3.1 Acceptation de la soumission conforme pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de réfection des rues de l'Union et Norton, soit celle de EXP au montant de 240 297,95 plus les taxes applicables
 - 3.2 Réquisition numéro 2022-28 au montant de 10 663,29 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de matériel divers pour le réseau Hydro-Coaticook à mettre à l'inventaire
 - 3.3 Réquisition numéro 2022-44 au montant de 57 988 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un pickup usagé pour le département d'aqueduc
 - 3.4 Réquisition numéro 2022-46 au montant de 42 995 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un pickup usagé pour le département des infrastructures
- 4. RÉGLEMENTS**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 18-30 (2022) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2022 et refondant le règlement numéro 18-29 (2021)

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

22-04-36392 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 22-04-36392

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

22-04-36393 2.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉLECTION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

RÉSOLUTION 22-04-36393

CONSIDÉRANT que l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités prévoit que le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1er avril de chaque année, déposer devant le conseil de la municipalité un rapport de ses activités prévues au chapitre XIII (Autorisation et financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, financement des campagnes à la direction des partis politiques et contrôle des dépenses électorales) pour l'exercice financier précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU que le trésorier dépose le rapport qui dû aux élections municipales du 7 novembre 2021, et indique qu'il y a eu activités de financement des partis politiques municipaux ou de candidats indépendants sur le territoire de la municipalité entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021;

ET va transmettre une copie de ce rapport et de la présente résolution au directeur général des élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SERVICES EXTÉRIEURS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 22-04-36394** 3.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION CONFORME POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES ET FINAUX AINSI QUE LA SURVEILLANCE DURANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE L'UNION ET NORTON, SOIT CELLE DE EXP AU MONTANT DE 240 297,95 PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 22-04-36394

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appels d'offres SEAO pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de réfection des rues de l'Union et Norton ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux firmes ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

CONSIDÉRANT que la conformité de la soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit 6,021, pour un montant de 240 297,95 \$ incluant les taxes, qui sera payée avec le règlement d'emprunt numéro 29-196 (2022) à venir;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
- Que l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels pour la réalisation des plans et devis préliminaires et finaux ainsi que la surveillance durant les travaux de réfection des rues de l'Union et Norton soit et est ratifiée à toute fin que de droits;
- Que ce contrat soit et est octroyé à l'entreprise ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit 6,021, pour un montant de 240 297,95 \$ incluant les taxes.
- Que le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22-04-36395** 3.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-28 AU MONTANT DE 10 663,29 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DIVERS POUR LE RÉSEAU HYDRO-COATICOOK À METTRE À L'INVENTAIRE

RÉSOLUTION 22-04-36395

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de matériel divers pour le réseau Hydro-Coaticook à mettre à l'inventaire ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie P.T.S. électrique ltée au montant de 10 663,29 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie P.T.S. électrique ltée ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-28 pour l'achat de matériel divers pour le réseau Hydro-Coaticook à mettre à l'inventaire auprès de la compagnie P.T.S. électrique ltée au montant de 10 663,29 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-05-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-36396

3.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-44 AU MONTANT DE 57 988 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN PICKUP USAGÉ POUR LE DÉPARTEMENT D'AQUEDUC

RÉSOLUTION 22-04-36396

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'un pickup usagé pour le département d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Val-Estrie Sherbrooke au montant de 57 988 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Val-Estrie Sherbrooke;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-44 pour l'achat d'un pickup usagé pour le département d'aqueduc auprès de la compagnie Val-Estrie Sherbrooke au montant de 57 988 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 5 ans, poste budgétaire numéro 02-920-01-720.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-36397

3.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2022-46 AU MONTANT DE 42 995 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN PICKUP USAGÉ POUR LE DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 22-04-36397

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'un pickup usagé pour le département des infrastructures;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Maurais automobiles ltée au montant de 42 995 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Maurais automobiles ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR la
APPUYÉ PAR la

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2022-46 pour l'achat d'un pickup usagé pour le département des infrastructures auprès de la compagnie Maurais Automobiliés ltée au montant de 42 995 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 5 ans, poste budgétaire numéro 02-920-01-720.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

22-04-36398

- 4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-30 (2022) ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2022 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-29 (2021)

RÉSOLUTION 22-04-36398

CONSIDÉRANT que la charte de la Ville de Coaticook et ses amendements prévoient l'exploitation d'un service d'électricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook achète d'Hydro-Québec une grande partie de l'électricité qu'elle distribue aux consommateurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit subir les modifications de tarifs d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 18-30 (2022) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil de la Ville de Coaticook au moins deux jours francs avant son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 18-30 (2022) établissant les nouveaux tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2022 et refondant le règlement numéro 18-29 (2021) et de publier l'avis public en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

22-04-36399

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 22-04-36399

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU que la séance soit close à 11 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylviane Ferland, conseillère

Geneviève Dupras, greffière